



ATTEINTE A LA LIBERTE SYNDICALE : SOUTIEN ET SOLIDARITÉ A NOS 3 REPRESENTANT .E.S SYNDICAUX .ALES

Le jeudi 25 mai prochain, l'un des Secrétaires Nationaux de la CGT Insertion Probation ainsi que 2 représentant.e.s syndicaux.ales du SNEPAP-FSU sont convoqué.e.s devant le Tribunal Judiciaire d'Alençon dans le cadre d'une procédure de diffamation.

Pour rappel, cette procédure judiciaire a été engagée suite à un tract intersyndical dénonçant la souffrance et le mal être des personnels du SPIP de Condé sur Sarthe.

Or, C'est bien la mission même des syndicats que de défendre les personnels et d'alerter sur leurs conditions de travail.

Cette atteinte à la liberté d'expression syndicale est d'autant plus choquante qu'elle émane d'une autre organisation syndicale apparemment plus soucieuse de la probité des écrits des autres organisations syndicales que de ceux qu'elle porte elle-même.

La CGT Insertion Probation du SPIP de l'Aude ainsi que les syndiqué.e .s du SNEPAP-FSU de l'Antenne locale d'Insertion et Probation de Narbonne apporte tout leur soutien et leur solidarité aux 3 camarades injustement convoqué.e.s devant un tribunal judiciaire !!!

Nous n'acceptons pas que la responsabilité individuelle de nos camarades soit engagée pour avoir dénoncé le comportement inadapté de certains personnels et la souffrance des agent.es du SPIP au sein du CP de Condé sur Sarthe.

Nous dénonçons la grave remise en cause de la liberté syndicale et d'expression que représenterait une condamnation.

Narbonne, le 23 Mai 2023.